Pour la nature et la patrie : pour le 1er août 1933

Objekttyp: Group

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise

d'éducation et du Musée pédagogique

Band (Jahr): 62 (1933)

Heft 11

PDF erstellt am: 03.06.2024

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

mieux vous formerez les citoyens que la patrie fribourgeoise attend de vous! » Il est 12 h. 30 et M. le Président clôt la séance en souhaitant qu'il y ait entre la Direction de l'Instruction publique, le corps inspectoral et le corps enseignant, plus de franchise encore et plus de confiance!...

La salle se vide rapidement et le Casino, tout proche, s'emplit d'une foule pressée qui le transforme en une bourdonnante ruche.

(A suivre.)

POUR LA NATURE ET LA PATRIE

Pour le 1er août 1933

Au corps enseignant suisse.

Le premier août prochain, quand les drapeaux flotteront, que les feux s'allumeront et que le son des cloches se répercutera jusqu'au fond des vallées, les maîtres et les maîtresses suisses se souviendront que la joyeuse offrande de notre population sera employée pour une bonne part à un but excellent et profitera à notre jeunesse scolaire.

En effet, le Conseil fédéral a ratifié la décision du Comité de la Fête nationale, allouant le produit de la collecte du 1^{cr} août 1933 aux fins poursuivies par la Ligue suisse pour la protection de la nature et à la Ligue pour la protection de la Suisse pittoresque. De son côté, la Ligue pour la protection de la nature a décidé d'employer dans sa totalité la part qui lui reviendra à son œuvre de propagande pédagogique. Elle croit pouvoir compter que les éducateurs de la jeunesse collaboreront activement soit au succès de la collecte nationale, soit à l'exécution de notre œuvre de diffusion scolaire. S'ils expliquent aux enfants quel sera cette année l'emploi des fonds récoltés, les élèves et leurs parents participeront plus volontiers et plus libéralement à la collecte. Et de même, notre œuvre de propagande pédagogique trouvera meilleur accueil auprès de la jeunesse et, par elle, auprès de la population, si le corps enseignant nous apporte son précieux concours.

Tous les maîtres et maîtresses qui se déclareront d'accord de favoriser nos efforts recevront tout d'abord le matériel d'orientation nécessaire et, après la collecte, au plus tard au début du semestre d'hiver, nous nous ferons un plaisir de leur transmettre le matériel gratuit, destiné à leurs élèves. Nous nous efforcerons d'être en mesure de fournir à tous les degrés scolaires des publications répondant à toutes les exigences de l'enseignement.

Pour le degré inférieur, nous éditerons des Feuilles illustrées, avec un court texte instructif; aux élèves des 5^{me} à 8^{me} années, nous destinons nos Feuilles suisses de la jeunesse et les brochures de notre Bibliothèque de la jeunesse pour la protection de la nature. Parmi ces dernières, nous voudrions avant tout donner la plus grande expansion à notre numéro-programme: Le jeune protecteur de la nature, car cette publication a été, à la demande du Conseil fédéral, examinée par la conférence des Directeurs cantonaux de l'Instruction publique, et a été trouvée propre à être mise en usage dans l'enseignement.

Nous serions particulièrement reconnaissants au corps enseignant de bien vouloir organiser des *Journées de la protection de la nature*, institution introduite déjà avec grand succès dans plusieurs écoles. Nous ne manquerons pas de soutenir

les efforts et les travaux accomplis ce jour-là ou en d'autres occasions, pour notre bonne cause. Parmi les diverses activités possibles, nous citons : la fabrication et la pose de nichoirs et de mangeoires pour les oiseaux, la plantation de haies vives et de bosquets où les oiseaux trouveront asile, la création et le développement de petites réserves, les soins donnés aux fleurs, le nettoyage et l'embellissement de points de vue, l'enlèvement des pierres d'un alpage ou d'un pâturage, la construction de chemins forestiers, de bancs, d'indicateurs et d'écriteaux signalant un danger, la recherche et la protection de monuments naturels, etc.

Nous ouvrirons aussi des concours à primes pour stimuler les élèves à pratiquer activement la protection de la nature.

Naturellement, tous ces résultats ne peuvent être atteints qu'avec la bienveillante collaboration du corps enseignant. C'est lui qui tient dans ses mains les moyens d'exercer sur l'âme juvénile une influence assez pénétrante pour que la protection de la nature et de la patrie devienne une puissance devant laquelle s'inclinent partout les us et coutumes. S'ils participent à cette œuvre, les maîtres et maîtresses peuvent être assurés non seulement de notre reconnaissance, mais de celle de tous les amis de la jeunesse et de la nature, plus encore, de la gratitude de notre peuple entier.

La Direction de la Ligue suisse pour la protection de la nature.

Pour qu'une pédagogie scolaire soit viable

Il est quelques conditions que doit remplir une pédagogie scolaire pour être viable, c'est-à-dire pour avoir des chances de se répandre dans les écoles d'un pays entier, de survivre à son auteur et de servir le bien général.

- 1. Il est nécessaire qu'elle puisse être appliquée, au moins dans ce qu'elle a d'essentiel et de bienfaisant, dans les écoles de campagne aussi bien que dans celles des villes, loin des musées, des bibliothèques, des universités.
- 2. Il est nécessaire qu'on puisse l'utiliser dans les écoles à plusieurs degrés, d'un chiffre relativement élevé d'enfants, donc normalement d'une trentaine, et, moyennant un peu de peine et de dévouement, avec 45 à 48 enfants (au delà, on ne peut guère obtenir des résultats satisfaisants avec aucune méthode).
- 3. Il est nécessaire qu'elle soit d'un maniement tel qu'un instituteur d'intelligence moyenne, possédant une culture moyenne, déployant un effort moyen, puisse en tirer bon parti. Dès qu'une méthode implique des aptitudes exceptionnelles, soit du maître, soit des élèves, un travail épuisant, prolongé, au-dessus d'une diligence régulière que soutiennent l'esprit du devoir et la bonne volonté exigibles de tous, elle reste confinée dans les limites étroites d'une institution particulière.
- 4. Il est nécessaire que les méthodes et les procédés non seulement ne choquent pas le sens commun mais qu'on puisse les expliquer